

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 JUILLET 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 7

Par suite d'une convocation en date du 29 juin 2023, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis, à la mairie le 4 juillet 2023 à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Philippe d'Anterroches, Maire.

Sont présents : Philippe d'ANTERROCHES, Bruno ROBIN, Thierry LEGRAVEREND, Cécile GUERIN, Evelyne LEPERCHOIS, Rémi DE SAINT JORES, Philippe PACILLY lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration : -

Absents excusés : Nolwenn BEVAN, Serge LEHERICEY, Pascal POUILLAIN.

Absent : -

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point sur les travaux,
- Programme de voirie année 2023,
- Travaux cimetière : devis + demande de subvention,
- Devis portails cimetière,
- Transport scolaires RPI Saussey – Courcy : remboursement aux familles des frais de transport par la commune,
- Dossiers d'urbanisme,
- Comptes-rendus réunions,
- Questions diverses.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Philippe PACILLY est désigné pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N°2023-026 : DEVIS PROGRAMME DE VOIRIE 2023.

Les devis reçus pour la réfection des chemins communaux s'établissent ainsi :

CHEMINS	TARIF ENTREPRISE LEHODEY	TARIF ENTREPRISE FRITEAU
Le Mont (bi-couche)	6 609,70 € HT	11 466,00 € HT
La Moinerie (enrobé)	2 400,00 € HT	6 995,00 € HT
Chantereine (enrobé)	8 550,00 € HT	Pas de devis présenté
Le Castelier (bi-couche)	2 724,00 € HT	Pas de devis présenté
La Belletière (enrobé)	720,00 € HT	Pas de devis présenté
La Michellerie (enrobé)	5 555,00 € HT	7 300,00 € HT

Au vu des devis présentés et du montant inscrit au budget pour les travaux de réfection des chemins, le Conseil Municipal décide pour refaire les chemins suivants pour l'année 2023 : La Moinerie, le Castelier, la Belletière, la Michellerie. Un devis pour la réfection du chemin de la

MAIRIE DE SAUSSEY

Moinerie en bi-couche sera demandé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de retenir l'entreprise LEHODEY de Muneville-sur-Mer pour les chemins suivants :

- Le Castelier pour un montant de 2 724,00 € H.T.
- La Belletière pour un montant de 720,00 € H.T.
- La Michellerie pour un montant de 5 555,00 € H.T.

TRAVAUX CIMETIERE

Les travaux du cimetière ne seront pas faits sur le budget 2023 car ils n'ont pas été prévus lors du vote du budget.

Un tas de graviers sera mis à disposition pour étaler du gravier entre les concessions.

RUISSEAU LIEU-DIT LA PLANCHE

Monsieur le maire fait part d'un courrier reçu concernant le ruisseau au niveau du lieu-dit la Planche. Monsieur le Maire prendra contact avec la Police de l'Eau à ce sujet.

DELIBERATION N°2023-027 : DEVIS PORTAILS CIMETIERE.

Monsieur le Maire présente le devis reçu pour l'installation des deux portails dans le nouveau cimetière. Les portails coulissants initialement prévus n'étant pas appropriés au dénivelé du terrain, il a été opté pour des portails avec deux battants ouvrant vers l'intérieur.

Le nouveau devis de l'entreprise Hocquigny s'élève à 7 735,20 TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de retenir le système de portails avec deux battants,
- de retenir le devis de l'entreprise Hocquigny d'un montant de 7 735,20 € TTC.

DELIBERATION N°2023-028 : Remboursement des frais de transport scolaire du RPI Saussey / Courcy.

Suite à la fin de la gratuité décidée par la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage, Monsieur le Maire propose de rembourser aux familles, sous certaines conditions, les frais de transport scolaire pour l'année 2023-2024 entre les deux écoles du RPI de Saussey – Courcy.

Les conditions de remboursement seraient les suivantes :

- Être parent ou représentant légal d'un enfant scolarisé sur le RPI de Saussey-Courcy,
- L'enfant doit être domicilié sur la commune de Saussey et utiliser le service de transport scolaire du RPI. En cas de garde alternée, l'inscription doit être faite par le parent qui réside à Saussey.

Les modalités de remboursement seraient les suivantes :

- La commune rembourse le coût des frais engagés par les familles, par enfant scolarisé, au titre du transport scolaire pour l'année 2023-2024 à hauteur des frais engagés soit 65 € par enfant ou 32,50 € suivant le quotient familial.
- En cas de majoration pour inscription hors délai, celle-ci ne sera pas remboursée aux familles.
- Les familles doivent faire leur demande de remboursement en mairie en joignant la facture acquittée, un justificatif de domicile et un RIB avant le 30 septembre 2023.

MAIRIE DE SAUSSEY

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, :

- approuve cette proposition de remboursement des frais de transport scolaire selon les conditions et les modalités exposées,
- précise que l'aide apportée aux familles revêt un intérêt public local, que son versement n'empiète pas sur les compétences dévolues aux autres autorités et ne contrevient pas au principe d'égalité de traitement des administrés.

Dossiers d'urbanisme

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du dépôt de deux dossiers de déclaration préalable.

Comptes rendus des réunions


Le compte-rendu de la commission scolaire est fait par Mme Guérin. Pour 2024, l'école de Saussey risque d'être concernée par la fermeture d'une classe.

Questions diverses

Le déjeuner des anciens aura lieu le samedi 14 octobre 2023 au relais du viaduc à Coutances.

M. le Maire est désigné référent de l'ARS pour la surveillance et la lutte contre la prolifération des espèces à enjeux sanitaires (ambrosies et chenilles).

N° de la délibération	Intitulé	Code Matière	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 1	Intitulé Nomenclature ACTES niveau 2
2023-026	Devi programme de voirie 2023	1.1	Commande Publique	Marchés publics
2023-027	Devis portails cimetière	1.1	Commande Publique	Marchés publics
2023-028	Remboursement des frais de transport scolaire du RPI Saussey/Courcy	7.5	Finances locales	Subventions

Le Maire	Philippe d'Anterroches	
Le Secrétaire de Séance	Philippe PACILLY	